

La Réveillée



Association des descendants des gentilshommes verriers du Sud-Ouest

Circulaire N°110 – Novembre 2012

Editorial du président

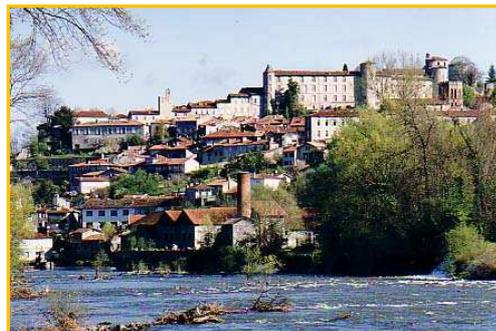
Olivier GONDRAN (de Robert Labarthe)

Notre réunion de cet été a connu un vrai succès.

Le groupe des anciens de la Réveillée-jeunes, conduit par Emmanuel de Grenier Lassigne, a apporté, cette année encore, fraîcheur et dynamisme. Ce plaisir de rencontre donne beaucoup d'espoirs sur l'avenir de notre association.

Remercions et félicitons tous ceux qui ont permis cette réussite et tout particulièrement :

- **Etienne Dedieu**, maire de Saint Lizier, pour son très chaleureux et très attentionné accueil qui a mis à notre disposition des locaux de qualité ;
- Les conférenciers qui ont su séduire l'assistance : **Emmanuel de Lassigne** en évoquant la branche anglaise des Grenier de Fonblanque et notamment la brillante carrière militaire, auprès de Montgomery, d'Edouard Barrington de Grenier de Fonblanque ; **Michel Bartoli** en attirant notre attention sur la richesse en informations sur les verreries et verriers du fonds « Eaux et Forêts » des archives départementales de la Haute-Garonne et en l'illustrant par une belle communication concernant le bois et les verriers dans la forêt de Cassagnabère ;
- **Paul Bordreuil** qui a animé avec toujours autant de succès l'atelier de soufflage du verre ;
- **Michel Lombard** qui a conduit l'atelier généalogique en mettant à disposition son importante documentation ;
- **Alexandre Gondran et Marc Dagain** qui ont organisé une très agréable balade en montagne ;
- **Aline Martel** qui a su, avec entrain, nous faire répéter les chants ariégeois ;
- Les conférenciers du colloque de Gabre pour leurs très intéressants exposés : **Jean-Noël Vidal** qui nous a fait porter un nouveau regard sur l'architecture au travers de son expérience d'ingénieur et d'architecte dans des bâtiments techniquement complexes ; **Michel Gondran** en montrant les techniques qui lui avaient permis de classer plus de 6000 blocs sculptés provenant d'un temple d'Aménophis IV détruit.



L'année 2012 marque le 250e anniversaire de l'exécution de Calas (mars 1762) mais aussi de celles qui l'ont précédée de peu (fév 1762) du pasteur Rochette et des trois frères de Grenier. Le conseil d'administration a souhaité commémorer cet événement qui concerne directement La Réveillée. Dans ce cadre, **Michel Bégon** a présenté lors de l'Assemblée Générale une solide analyse montrant l'importance des événements de 1762 dans les grandes évolutions qui ont suivi.

Le conseil d'administration remercie bien vivement **Hélène Bégon-Tavera**, trésorière sortante, pour l'énorme travail qu'elle a réalisé pour la Réveillée : annuaire, site internet et son enrichissement, tenue des comptes... Merci aussi pour leur implication à **Elisabeth de Verbizier Latreyte et Marie-Christine Burgala** qui quittent le Conseil d'Administration à l'expiration de leur mandat d'administrateurs. Bienvenue aux nouveaux administrateurs élus à l'unanimité lors de notre dernière Assemblée Générale : **Monique Larrieu (de Robert de Lautié), Emmanuel de Lassigne (de Grenier de Lassigne), Michel Gondran (de Robert Labarthe)**.

Depuis la réunion de cet été, nous avons eu la douleur de voir disparaître deux grandes figures de la Réveillée.

Le contre-Amiral **André Joli** époux d'Anne-Marie Schmuckel (de Vebizier Latreyte) très fidèle aux réunions régionales parisiennes. Son fils Pierre a réalisé un témoignage émouvant que l'on trouvera sur le site de la Réveillée.

Le pasteur **Roger Parmentier**. Comme Roger l'avait souhaité, parmi les chants ariégeois que nous avons interprétés cet été, il y avait « l'Ariégeoise » qu'il avait écrite sur l'air de « la Cévenole » ; dans le témoignage qui lui a été rendu aux Bordes-sur-Arize le 14 octobre dernier, parmi les écrits de Roger qui ont été lus, nous avons retenu sa lettre de Jésus qui nous paraît illustrer ce en quoi il croyait. ■

Les réunions estivales de 2012

Michel BEGON (de Robert Bousquet)

Grâce au retour des jeunes adultes, les réunions d'août ont attiré sensiblement plus de cousins et cousines que les années récentes. La REVEILLÉE se réjouit du succès à nouveau croissant de ses manifestations pour la 38^{ème} année de son existence.

∞ Vendredi 3 août

Paul BORDREUIL (de Grenier Fajal) a de nouveau dirigé un *stage d'initiation au soufflage du verre* pour une quinzaine de jeunes cousins dans l'atelier de Pavel KIRZDORF au Mas d'Azil. *Un atelier de généalogie* animé par **Michel LOMBARD** a eu lieu, à Feytis chez Michel et Catherine GONDRAN. Parallèlement, à Castagnès (propriété de la mairie du Mas d'Azil) **Aline MARTEL**, accompagnée de sa sœur et de son beau-frère Catherine et Francis POULAIN (Francis est un cousin de notre vice-président Pierre BORDREUIL), a fait répéter à une trentaine de choristes, les *chants ariègeois* que certains d'entre nous chantaient dans leur jeunesse notamment autour de Florence de ROBERT à Montauriol.

Le même 3 août plus dans la soirée, une bonne trentaine de jeunes adultes, anciens de la « Réveillée-jeunes » se sont retrouvés, avec parfois leurs propres enfants, à Castagnès. Leur sympathique tonus laisse escompter la reprise de la « Réveillée-jeunes » dans les années prochaines, avec leur progéniture montante.



∞ Samedi 4 août

Le samedi 4 août, la réunion générale s'est tenue dans l'ancien presbytère de Saint-Lizier (Ariège), datant du XVIII^{ème} siècle, rénové et prêté par la mairie. Devant une quarantaine de cousins, **Emmanuel de GRENIER LASSAGNE** a évoqué l'exil des Grenier de Fonblanque au Royaume-Uni, leur engagement dans l'armée britannique et la personnalité du *major HEMMING*, que quelques uns d'entre nous ont connu aux Réveillées de 1975 et 1980. Puis **Michel BARTOLI** ingénieur des eaux et forêts en retraite, qui mène des recherches sur les forêts aux Archives départementales de la Haute-Garonne, ce qui lui a permis de croiser de nombreux verriers qui ont eu affaire avec la Maîtrise des Eaux et Forêts, a évoqué les *verriers rencontrés entre le 17 et 18^e dans la forêt de Cassagnabère*. (Michel BARTOLI avait connu Françoise Manent qui consultait les mêmes dossiers).



Emmanuel de Lassagne



Une visite en fin de matinée de la belle *apothicairie de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lizier* a permis d'y admirer la riche collection de plus d'une centaine de pots et bocaux à pharmacie du 18^e ; il s'agit, selon toute vraisemblance, d'une production des verreries locales dans lesquelles opéraient nos ancêtres gentilshommes-verriers. Certains en ont profité pour visiter les *peintures murales de la cathédrale de Notre Dame de la Sède* si savamment analysées par **Philippe de ROBERT**.



Grâce à l'obligeance de **M. Etienne DEDIEU, maire de Saint-Lizier**, que la Réveillée remercie encore, le *pique-nique et l'assemblée générale* se sont déroulés par beau temps dans la cour et l'étable d'une ancienne ferme, sur les hauteurs de la ville médiévale, avec pas moins d'une soixantaine de participants, dont beaucoup d'enfants.

Les chants répétés, la veille sous la direction **d'Aline Martel**, chef de chœur, ont été joyeusement interprétés. Pour l'assemblée générale, **Michel BEGON de Robert** a salué le 250^{ème} anniversaire des événements de 1762, par l'exposé ci-joint. Le président **Olivier GONDRAN** (de Robert Labarthe) a enfin rendu compte des nombreuses activités et du léger redressement financier de l'association.



Pierre et Marie-Christine Burgala, Claude Martin

☞ Dimanche 5 août

Le dimanche 5 août, une **randonnée** a conduit une trentaine de montagnards aux **villages pastoraux de pierres sèches et de lauzes de Goutets**, dans le Haut Couserans, sur la façade nord du massif des Trois Seigneurs. Beau temps et belles photos, sauf qu'un formidable orage a clos la balade par ses rafales de pluie.



Marc Dagain

☞ Lundi 6 août

Au matin du 6 août, le **colloque de GABRE** a réuni une bonne cinquantaine de participants à sa 29ème session, toujours dans le petit temple.

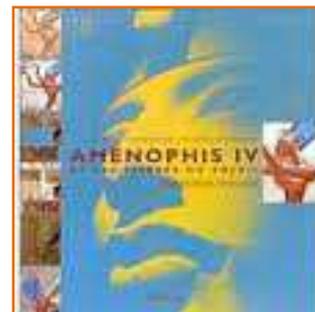
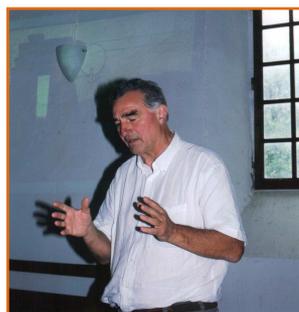


Jean-Noël VIDAL (de Robert Labarthe) y a évoqué, avec des projections, son double métier d'architecte et d'ingénieur.

La conception de bâtiments de plus en plus complexes impose une association entre Architecture et Ingénierie. Pourtant, par le passé, les fonctions n'étaient pas clairement différenciées, et les rôles respectifs restent différents suivant les pays.

Les projets qui comportent des contraintes techniques importantes nécessitent des études d'ingénierie poussées et peuvent conduire à des innovations techniques (parfois, à regret, pas toujours retenues). L'illustration a été faite au travers de grands projets conduits par Jean-Noël : le canceropôle de Toulouse, le nouveau stade de Nice, la cité municipale de Bordeaux.

Michel GONDRAN (de Robert Labarthe) a raconté comment l'intelligence artificielle lui avait permis de reconstituer une centaine de fresques inédites du premier temple d'Aton à Karnak. Ces reconstitutions sont basées sur près de 12 000 pierres gravées -les *talatat*- provenant du temple solaire de l'hérétique pharaon AKHENATON (1375-1354 avant notre ère), que démembrèrent, après sa mort, les prêtres d'Amon.



Portrait

EDWARD BARRINGTON DE GRENIER DE FONBLANQUE

Emmanuel de LASSAGNE (de Grenier de Lassagne)



Né à Londres en 1895, Edward Barrington de Grenier de Fonblanque était le fils de Lester Ramsay de Fonblanque et de Constance Lucy Kerr. Cavalier de très haut niveau et brillant officier, il suit les traces de Montgomery et s'illustre sur de nombreux terrains de bataille.

Au début de la Première guerre mondiale, jeune Lieutenant, il est envoyé à Malte, au Fort Ricasoli. En 1916, il est muté à Bombay puis affecté à Nasariyah en octobre 1916, pour être ensuite envoyé au front de Tigris. Il participa à la bataille de Ramadi.

A partir de 1921, devenu instructeur d'équitation, il participe à de nombreux concours hippiques. En 1923 il remporte trois grands concours internationaux, puis l'International Horse Show en 1924 et fait partie de la sélection Britannique pour les Jeux Olympiques. En 6 années, il remporte près de 150 récompenses, 40 premiers prix, et 10 championnats et est considéré comme le meilleur cavalier de l'Empire Britannique.

En 1931/1932, Edward passe deux ans à Camberley. Il se marie avec Elizabeth Sclater en 1933 et part en Inde commander le 64ème Bataillon à Allahabad. En 1934 il est affecté à l'école de Quetta sous les ordres du futur Maréchal Montgomery. Pendant son séjour, Edward, alors Lieutenant-Colonel, organise les secours lors d'un terrible tremblement de terre qui fit 30 000 victimes.

Au début de la Seconde Guerre Mondiale, il est affecté au commandement du deuxième régiment de Cavalerie (RHA) en route pour Cherbourg d'où il rejoint ensuite Lille. Toujours sous les ordres de Montgomery, il devient rapidement Colonel. Les Allemands passent à l'attaque, et, si l'armée britannique tient bon sur ses positions, le flanc est ouvert par les Français. Commence alors la terrible retraite vers Dunkerque. Après une série de contretemps, au cours desquelles la division déplore la perte des 2/3 de ses effectifs, les Britanniques rejoignent finalement Douvres le 2 juin 1940. Occupé à reconstruire la deuxième division, Edward est alors nommé Général de Brigade. Il est ensuite envoyé au Caire avec sous ses ordres plusieurs divisions Australiennes. Il est chargé de la défense des territoires de Syrie, Liban et Palestine contre une possible invasion turque. Il y met en place un efficace système de défense. Il part ensuite, avec le même type de mission, au sein de la 10ème armée en Irak avec cette fois-ci à sa disposition des troupes Britanniques et Indiennes.

C'est à ce moment que Montgomery lui écrit pour lui demander de se tenir prêt à prendre le commandement d'une division. Edward décline cette proposition, absorbé par sa tâche au sein de la 10ème armée. En 1943 Il rejoint la 1ère armée et prends un commandement en Italie où il est blessé et touché au poumon. Deux mois après, il rejoint ses troupes afin de participer à la bataille de la rivière Senio. Le support d'artillerie qu'il met en place à cette occasion lui vaut d'être à nouveau cité et attribué le titre de Commandeur de la Légion du Mérite, distinction Américaine, et celle de Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique.

D'abord muté en Allemagne, il revient en Angleterre où on lui confie le commandement du District de Salisbury plain, fort de 30 000 hommes, dont il s'occupe jusqu'à sa retraite en 1951. Retraite de courte durée puisque Edward accepte très vite le poste d'Inspecteur Général à la défense civile de Malaya (Malaisie péninsulaire, Singapour) chargé de la pacification de ce territoire.

A son retour en Angleterre, il bénéficie enfin d'une longue période de villégiature, bien méritée, qu'il met à profit pour s'adonner aux plaisirs de la navigation. Il meurt le 17 septembre 1981. ■

LES VERRIERS DE CASSAGNABERE ENTRE 1668 ET 1723

Michel BARTOLI, Ingénieur retraité des Eaux et Forêts



Des travaux sur la – passionnante et très riche - histoire de la forêt de la communauté de Cassagnabère nous ont conduit à croiser¹ les verriers ayant opéré dans le bois de Mauboussin, chênaie vaste de 450 ha. Ils n'avaient que des installations temporaires. Qui dit histoire forestière dit histoire des conflits d'usage et histoire des relations complexes entre la communauté, propriétaire de la forêt, le baron de Ramefort, son seigneur, et la maîtrise particulière de Saint-Gaudens que l'illustre commissaire réformateur Louis de Froidour créera en 1671.

Henry de Suire, sieur du Peyré, verrier entre 1668 et 1679

En 1668, Froidour lance la réformation des forêts de plaine du Comminges. Elles sont arpentées et décrites avec soin en particulier lorsque c'est François Rey, arpenteur à l'Isle-Jourdain qui opère. Il arpente aussi les parties « démembrées » des bois, c'est à dire usurpées et défrichées. Ainsi, le plan et sa légende portent-ils deux mentions de terres : une « terre démembrée dudit bois, possédée par le s' du Peyré, gentilhomme verrier, en fonds médiocre et gibus, contenant 56 arpents » et « pré démembré dudit bois, possédé par ledit s' du Peyré, en bon fonds planier, contenant un arpent un quart ». Il n'est pas dit où avait été la verrerie. Une chose est sûre, le verrier réside à Cassagnabère : en 1679, il participe à une assemblée générale de la communauté qui doit délibérer au sujet d'une coupe extraordinaire pour payer des dettes.

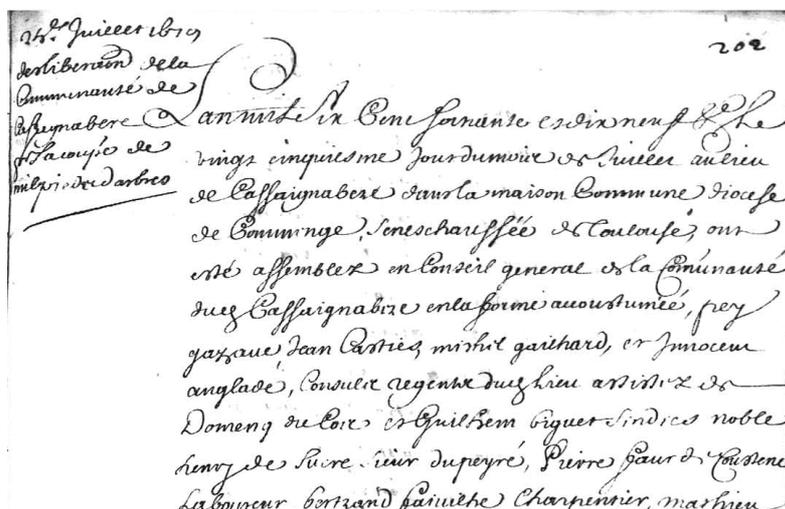


Figure 1 : Dans la délibération du 25 juillet 1679 de la communauté de Cassagnabère, on note (avant-dernière ligne) la présence de « noble Henry de Suire, sieur du Peyré² » qui est le gentilhomme verrier résidant donc dans le village. (Source : Bibl. mun. Toulouse, ms 677, f° 202 r°)

On peut noter l'ordre protocolaire : d'abord les consuls, puis les syndics et le verrier, noble, est donc cité avant les chefs de famille payant un cens.

Jean de Grenier, sieur de Castagnac, gentilhomme verrier en 1723

Début mai 1723, dans le bois de Mauboussin subissant alors une visite du maître particulier, « il a été commis, tant contre le maître particulier que contre les consuls revêtus de leurs livrées consulaires et gardes revêtus de leurs bandoulières, une rébellion des plus ouvertes et des plus affreuses dont il y eut mémoire d'homme, accompagnée et suivie de soulèvement, attroupement, sédition, excès et voies de fait »³. La maîtrise avait été avertie des nombreux délits que subissait alors la forêt. Parmi les personnes mises en cause, un certain Macaire Dupuy accuse « Jean de Grenier, sieur de Castagnac gentilhomme verrier résidant au lieu d'Esparron⁴ ».

¹ Lors de nos « rencontres » avec les verriers, nous n'avons pas cherché à approfondir ce que les archives forestières nous montraient.

² Nous écrivons les noms tels que nous les avons lus.

³ Arch. dép. Haute-Garonne, 8 B 667 comme toutes les citations qui suivent sauf la dernière.

⁴ Commune voisine et au nord de Cassagnabère.



Figure 2 : Clément Sède, maître particulier des Eaux et Forêts a été commis pour instruire l'affaire de la sédition de 1723. Il confronte un accusateur, Macaire Dupuy, et un accusé, Jean de Grenier, sieur de Castaignac. « A dit pour reproche que ledit sieur de Castaignac, témoin, dégrade les bois communaux dudit lieu de Cassagnabère. Ledit sieur de Castaignac, témoin, dit qu'il ne dégrade point ledit bois mais seulement y prend du taillis du consentement et par l'indication de la communauté dudit lieu pour l'usage d'une verrerie établie dans lesdits bois en conséquence d'une délibération de ladite communauté. [signé] Sède, commissaire ; M[acaire] Dupuy ; Castaignac ». (Source : Arch. dép. Haute-Garonne, 8 B 667)

L'instruction du procès est en train de montrer que les consuls, à la solde de Ramefort, seigneur du lieu, prennent des délibérations pour favoriser ce dernier car il prélève indument le tiers du prix des transactions sur les produits de la forêt. Le 20 octobre 1723, Castaignac précise que, « formé à la franchise par sa naissance et par la noblesse de sa profession, a traité de bonne foi avec ladite communauté [qui] se trouvant l'année dernière 1722 en besoin d'argent [...], lui avait, par délibération du 28 juin de ladite année, permis et vendu la faculté de construire une verrerie dans les bois communaux dudit lieu de Cassagnabère appelés de Mauboussin, [...] et d'y garder et jouir ladite verrerie pendant l'espace de huit années consécutives, avec pouvoir de prendre le bois nécessaire dans lesdits bois de Mauboussin pour l'usage de ladite verrerie pendant lesdites huit années, à la charge par le suppliant,

- ✓ de payer pour ledit établissement et ledit droit à la communauté, savoir la somme de cent livres pour chacune des deux première desdites années et la somme de cent vingt livres pour chacune des six années restantes.
- ✓ De fournir des verres et bouteilles aux habitants dudit lieu de Cassagnabère, sur le pied du prix à raison duquel les marchands de la première main en feraient l'achat, et d'employer à la coupe du bois nécessaire à l'entretien de ladite verrerie les habitants dudit même lieu qui en voudraient prendre la peine, lesquels il serait obligé de préférer aux ouvriers étrangers en cas que pour leurs journées ils fussent contents du salaire à raison duquel lesdits étrangers offriraient de travailler, le tout pendant l'espace desdites huit années, avec convention encore qu'après ledit temps expiré, en donnant pour raison de ce au suppliant une indemnité convenable ».

On a donc là indirectement certes mais, sans aucun doute, complètement, les termes d'un contrat de location de verrerie. Normalement, les bois qui devaient servir de combustible auraient dû être achetés lors des ventes ordinaires, conformément au règlement forestier du 27 juillet 1668, rendu exécutoire par le tribunal de la réformation. En réalité, le verrier, s'est servi selon son bon vouloir, comme le constate Sède qui réalise une descente judiciaire et constate les coupes faites sur l'ordre du verrier : « jusques au nombre de trois cent troncs desdits chênes, ayant de deux jusques à trois, quatre et cinq pieds de tour, coupés à un, deux et trois pieds de hauteur, indépendamment d'une grande quantité d'autres troncs de pareille essence qu'il aurait été trop long de compter et mesurer et que nous avons estimée à l'œil être de même quantité, comme aussi nous avons encore trouvé que partie des chênes abattus depuis environ deux ans et en deçà, sont encore gisants audit quartier, ayant cependant été coupés en façon de bois à brûler tant gros que menu, lequel y a été rangé en bûches au nombre et quantité de soixante-dix-sept cordes ». Les bois du verrier sont aussitôt saisis.

Epilogue

Le 6 novembre 1723, le verdict du procès de la sédition et des dégradations tombe. Il est donné en dernier ressort. Il écarte la demande du verrier qui voit le bois saisi vendu cent soixante livres « au profit de Sa Majesté ».

Pour la suite : Les dossiers cotés 8 B (les Eaux et Forêts) des archives départementales de Haute-Garonne sont, si l'on peut dire, pleins de verriers. Si nous nous étions intéressés à d'autres forêts voisines, nous aurions également croisés des verriers. En ouvrant, au hasard, le dossier de la forêt de Fabas, nous avons trouvé un procès de 1776 dans lequel les « nobles Jacques de Grenier, sieur de Cantegril, Simon de Grenier sieur de Laplane, les héritiers de noble Jean de Grenier, sieur de Belloc et les héritiers de noble Jean de Grenier, sieur de Lavernière, habitants de la verrerie de ladite juridiction de Fabas »⁵. Pour *La Réveillée*, il y a là une source importante de trouvailles. ■

⁵ Arch. dép. Haute-Garonne, 8 B 680.

L'AN 1762

Michel BEGON (de Robert Bousquet), octobre 2012

Dans l'histoire de l'Ancien régime de la France, l'année 1762 a sans doute marqué le grand tournant vers la modernisation, la laïcité et la Révolution de 1789. C'est dans cette perspective que, deux cent cinquante ans après, la signification politique de l'exécution capitale à Toulouse du pasteur ROCHETTE et des trois frères de GRENIER doit être considérée. Les péripéties du drame de Caussade ont été relatées d'abord par Napoléon PEYRAT, dans son ouvrage de 1840 sur les « Pasteurs du Désert », puis par Onésime de GRENIER-FAJAL dans son livre « François ROCHETTE et les trois frères de GRENIER », plus récemment, en 2004, par Janine GARRISSON : « L'affaire CALAS », ou même par Pierre CHAUNU : « Le Basculement religieux de Paris au XVIIIème siècle », publié en 1998. Le bulletin de la Réveillée en a donné un récit, dans le supplément au numéro 95 de juin 2007. Cependant, ce tragique événement mérite d'être réinterprété dans le contexte des conflits idéologiques et politiques de l'époque, qu'on connaît de mieux en mieux.

On voudrait présenter ici, non pas une nouvelle évocation des faits, ni même une commémoration de l'événement, mais un essai d'explication selon les notions des historiens actuels et qui pourrait heurter quelques idées reçues.

L'Ancien régime, ne l'oublions pas, était la dictature théocratique, fiscale et policière des rentiers du sol et des mines. L'opposition démocratique de la droite et de la gauche parlementaires n'existait pas encore : elle date seulement de l'Assemblée Nationale de 1789. Auparavant, les groupes d'intérêts et les factions politiques se présentaient à l'opinion sous des visages religieux, ce qui donnait aux luttes pour l'Argent et le Pouvoir l'aspect déguisé qu'on leur connaît de guerres de religion. Bien entendu, la vraie foi était innocente de ces avatars ! Comme les grands propriétaires et principaux rentiers des terres, des mines et des marais salants prétendaient tenir leurs privilèges de la grâce divine, les contestataires devaient forcément passer pour hérétiques et ennemis de DIEU. Louis XIV se faisait statuer en archange terrassant le dragon du protestantisme.

Au milieu du XVIIIème siècle, quatre grands partis confessionnels s'opposaient en France :

1°/ Le parti « dévot », c'est-à-dire ultra-catholique et papiste, représentait l'aristocratie du haut clergé commendataire (bénéficiaire des rentes ecclésiastiques sur les évêchés et abbayes), de la noblesse de Cour, des grands seigneurs et des fermiers des impôts (prenant à forfait leur perception et leur contrôle, pour leur plus grand profit). L'historien Daniel DESSERT vient de démontrer (L'Argent du Sel et le Sel de l'Argent -2012) comment la rente des gabelles finançait et solidarisaient ces hauts privilégiés dans le même cycle de capitaux et la même foi intégriste. Au XXIème siècle les piliers des dictatures théocratiques seront les puits de pétrole ou de gaz ; mais c'étaient au XVIIIème les marais salants de la façade atlantique... DESSERT aigüise à ce sujet son ironie voltairienne :

« Ainsi les deniers du culte et le culte des deniers se révèlent être les deux expressions différentes du même credo ».

En 1762, ce parti dévot dominait la Cour de Versailles par la reine polonaise Marie LESZCZYNSKA et son fils le dauphin Louis. Il tenait tout l'enseignement par l'ultramontaine Compagnie de JESUS.

2°/ Le parti « janséniste », c'est-à-dire augustinien et gallican, regroupait surtout les officiers royaux, propriétaires de leur charge publique, et notamment les parlements, administrant la justice. Etant bénéficiaire de la vénalité des offices et de leurs « épices », donc intéressé au développement des sinécures officielles, ce parti combattait idéologiquement le pape de Rome, la Cour de Versailles, ainsi que les Jésuites, au nom de la défense des droits patrimoniaux sur les fonctions publiques. Il jouissait de l'appui moral de la dynastie royale des Orléans, dont le Régent Philippe fut un temps la figure de proue.

3°/ Le parti protestant, notoirement implanté chez les industriels et négociants, vivant de travail et non de rentes, par exemple la manufacture des glaces de Saint-Gobain, les gentilshommes verriers du midi ou les armateurs de La Rochelle, avait pour centre de ralliement la place financière de Genève. Celle-ci n'était pas à cette date réunie à la Confédération helvétique et jouissait du statut de ville libre. Comme il professait le sacerdoce universel des Chrétiens et rejetait la hiérarchie ecclésiastique, ce parti était ouvertement soupçonné d'aspirations démocratiques, égalitaires et républicaines.

4°/ Le parti philosophique, majoritairement déiste, représentait les intellectuels, déjà nombreux et influents à Paris. Se sentant trop faible pour affronter à lui seul l'Eglise, la Cour et les parlements, ce quatrième parti recherchait l'appui politique des réformés et surtout des Genevois. Quantité de ses publications étaient imprimées dans les cantons protestants, par exemple l'esprit des lois de MONTESQUIEU à Genève même. Or, il avait pour agent d'influence, auprès du roi Louis XV, la marquise de POMPADOUR, qui était l'épouse en titre d'un financier et se faisait peindre par LATOUR avec à ses pieds l'Encyclopédie de DIDEROT et D'ALEMBERT...

Quoique prédominants, les deux partis dévot et janséniste ressentent avec acrimonie la montée des menaces contre les rentes du sol et la patrimonialité des charges. L'ascension des puissances protestantes vers l'hégémonie mondiale se dessinait d'ores et déjà. La Guerre de Sept Ans (1756-1763) faisait perdre à la France la maîtrise des océans et son empire colonial. Par réaction, les privilégiés s'enfermaient dans le déni de réalité, le refus des réformes et la persécution des opposants.

Les historiens d'aujourd'hui sont entichés des Lumières. Ils voudraient que les philosophes aient à eux seuls généré la Révolution, la modernité et la démocratie. Ils sous-estiment ainsi le rôle de la banque protestante et des imprimeurs heelvétiques ou hollandais, jusqu'à nier parfois l'alliance des philosophes avec le protestantisme européen. Ainsi Pierre CHAUNU colporte la bizarre allégation que VOLTAIRE aurait « détesté » les protestants. Or, les contemporains de 1789 virent ou vécurent la Révolution comme la victoire de VOLTAIRE et la revanche des huguenots.

Exilé politique au Royaume-Uni, VOLTAIRE publia en 1734 ses « Lettres Philosophiques », un éloge des protestants britanniques, tout particulièrement des Quakers et du libéralisme de la monarchie anglicane, imprégnée de l'esprit de tolérance, lesquelles Lettre lui valurent un second exil en Haute-Marne, puis à Genève, enfin à Ferney, près de Gex. Son amitié avec le roi luthérien Frédéric II lui attira une immunité toute relative et la surveillance obstinée de la police secrète. C'est au regard des « cabinets noirs » qu'il faut décoder sa correspondance, truffée de paradoxes et d'antiphrases pour égarer les lecteurs indiscrets.

A Ferney, VOLTAIRE s'entoura de protestants, afin d'écarter les espions. Son secrétaire, qui écrivait ses lettres, était protestant, et l'infortuné SIRVEN entra bientôt à son service. Pour ménager la perspective depuis son château, il avait fait détruire une église. Comme le curé du lieu lui en faisait grief, l'an 1761, il en fit reconstruire une autre, en y inscrivant cette dédicace au fronton : « DEO erexit VOLTAIRE », VOLTAIRE a érigé (ce monument) pour DIEU. Le face-à-face de l'homme avec la divinité est peut-être d'un déiste, sinon d'un protestant.

Publiée à partir de 1751, l'Encyclopédie ménagea ses arrières, en confiant les articles de théologie à des prélats, mais en laissant liberté de plume à son secrétaire de rédaction Daniel de JAUCOURT, qui était protestant. Celui-ci prit toute occasion pour dénoncer les horreurs du passé et la commende ecclésiastique. En notant pour chaque diocèse les revenus personnels du titulaire, il suggérait que la dévolution des mitres par le roi était moins affaire de piété que de rentes. Plus grave, le grand mathématicien Jean D'ALEMBERT commit en 1757 le fameux article « Genève », qui, sur les conseils de VOLTAIRE, faisait l'apologie de la République genevoise et de ses dévoués pasteurs, sous la seule réserve qu'ils prohibaient malheureusement le théâtre. Ce dithyrambe sacrilège fut soldé par l'interdiction de l'Encyclopédie et par le bûcher pour ses éditions.

Entre les quatre partis affrontés, le choc crucial s'est produit dans l'année 1762. Il est parti de la conservatrice ville de Toulouse qui, n'ayant pas d'industries, mais un parlement et 45 monastères, tous riches de rentes officielles et foncières, restait farouchement dévote, quand Paris basculait déjà dans la tolérance religieuse. L'angoisse des privilégiés devant les idées nouvelles y réactivait la crainte des huguenots. Déjà, 14 pasteurs du Désert avaient été pendus !

Le quinzième fut François ROCHETTE, venu de Genève, pris à Caussade et exécuté en février 1762, place du Salin, en compagnie des trois gentilshommes verriers, qui se chargeaient du service d'ordre du culte projeté dans les alentours. Ces jeunes gens aux noms de Henri de GRENIER COMMEL, Jean de GRENIER SARRANDON et Joachim de GRENIER LOURMADE et nés à Sainte-Croix de Mauvezin, dans le Couserans, furent l'un après l'autre décapités, parce que nobles. En vain, le pasteur Paul RABAUT de Nîmes, alors chef spirituel des protestants du Languedoc, prit leur défense, intervint auprès d'une fille de LOUIS XV ainsi qu'auprès du duc de FITZ-JAMES et sollicita VOLTAIRE, en publiant un libelle : « la Calomnie Confondue ». Le philosophe de Ferney intervint lui-même auprès d'amis influents, notamment le duc de RICHELIEU ; mais le parlement de Toulouse le prit de vitesse.

Au même moment, ce parlement pourchassait CALAS et SIRVEN sous l'accusation de meurtres sur les personnes de leur fils ou de leur fille, qui souhaitaient abjurer la Réforme. CALAS fut roué vif en mars 1762 et VOLTAIRE prit en mains sa réhabilitation. SIRVEN s'enfuit chez VOLTAIRE qui le prit à son service. Par son réseau de correspondants, dont Frédéric de Prusse, le philosophe ameuta l'Europe et la France contre ces ignominies. Il y consacra non seulement son temps et son crédit, mais aussi toute sa fortune.

En avril 1762, le parlement de Paris condamna l'« Emile » du citoyen de Genève Jean-Jacques ROUSSEAU, pour la célèbre profession de foi d'un vicaire savoyard, et ordonna l'arrestation de son séditieux auteur, qui put cependant s'enfuir... Or, la compagnie de JESUS était dans le même temps accusée de forfaits de droit commun par le parti janséniste, non seulement d'avoir conspiré dans la tentative de régicide contre LOUIS XV par DAMIEN, mais aussi d'affairisme et d'escroquerie pour la banqueroute de LA VALETTE aux Antilles. Qu'y avait-il de vrai là dedans ? On peut raisonnablement éprouver des doutes. En tout cas, les parlementaires jansénistes pensaient que les abus incessants des Jésuites ne pouvaient plus rester impunis, quand on sévissait tant contre les protestants.

Voici comment en 1765 DIDEROT résumait pour l'Encyclopédie, à l'article « Jésuites », les charges judiciaires des parlements contre cet ordre militant :

« La compagnie de JESUS- A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuse et puissante, ...partout également ambitieuse, redoutable et turbulente ; partout s'affranchissant des lois, portant son caractère d'indépendance et le conservant, marchant comme si elle était destinée à commander l'univers. »

En août 1762, le parlement de Paris ordonna la suppression de la Compagnie de JESUS, la confiscation de ses biens et l'interdiction pour elle d'enseigner. Ce qui fut confirmé en 1764 par le roi, en même temps qu'il réhabilitait CALAS et désavouait le parlement de Toulouse. Le dévot dauphin LOUIS (1724-1765) se vit exiler et mourut à Fontainebleau avant son père. Ainsi la POMPADOUR l'emportait sur la reine, grâce à l'opinion publique! Le renversement du rapport des forces fut d'importance majeure. C'était, estime CHAUNU, le premier pas vers la sécularisation des biens du clergé et vers la laïcisation de l'Etat.

En 1765, l'Encyclopédie fut autorisée à reparaître. Par l'ironie de l'histoire, l'imprimerie privée des Jésuites à Trévoux (Ain), d'où ils éditaient le « Journal de Trévoux » à la fois contre les jansénistes, les Lumières et les protestants, fut saisie et vendue à l'imprimeur parisien LEBRETON, qui y fit tirer les derniers volumes de l'Encyclopédie, en les attribuant faussement à la ville suisse de Neuchâtel. Il semble que l'origine helvétique sous-entendait la liberté de pensée et constituait un argument de vente.

Les persécutions des protestants prirent bientôt fin. On ne pendit plus les pasteurs de Genève ni de France. Les prisonnières de la Tour de Constance furent libérées en 1769 et les derniers forçats de la foi en 1778. Cette même année 1778, dans l'enthousiasme des Parisiens, VOLTAIRE se vit couronner en effigie sur la scène de la Comédie Française pour son action décisive contre le fanatisme et sa défense victorieuse des CALAS, ROCHETTE et frères de GRENIER. En 1787, l'édit royal de Tolérance accorda aux réformés la liberté de culte.

Alors, la Révolution de 1789 fut ressentie par les contemporains comme la revanche des huguenots. Dès août 1789, le pasteur Jean-Paul RABAUT de Saint- Etienne (1743-1793), député à l'Assemblée Nationale, fit introduire dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, contre l'avis du clergé, le principe de la liberté de conscience :

« Article X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. »

Cet homme était le fils du pasteur Paul RABAUT, qui, pour défendre ROCHETTE, les frères de GRENIER et CALAS, publiait en 1762 la « Calomnie Confondue ». Le parlement de Toulouse avait bien condamné ce libelle au bûcher, mais sans oser à l'époque s'en prendre à l'auteur. Or, le peintre Louis DAVID a illustré le fameux Serment du Jeu de Paume du 20 juin 1789, en figurant l'assemblée des Etats Généraux les bras tendus pour jurer ensemble fidélité à la cause des réformes, l'astronome Jean-Sylvain BAILLY qui lit le texte, juché sur une chaise, et, au premier plan, deux ecclésiastiques en train de se réconcilier avec Jean-Paul RABAUT Saint-Etienne dans une fraternelle embrassade. ■

Carnet familial

MARIAGE

Louis-Artus des ROBERT et Anne de VITTON de PEYRUIS

Le 22 septembre 2012 en l'église Saint Jean-Baptiste de Château-Gontier (Mayenne) a été célébré le mariage de Louis-Artus des Robert, fils de M. et Mme Jean-François des Robert, avec Mademoiselle Anne de Vitton de Peyruis, fille du comte et de la comtesse Emmanuel de Vitton de Peyruis.

DECES

Contre-amiral André JOLI (de Verbizier Latreyte)

Le contre-amiral André JOLI est décédé à Charenton (Val de Marne) le 8 septembre 2012. Il avait commandé à Toulon l'escadrille des sous-marins de la Méditerranée, puis la sous-préfecture maritime de Lorient, été professeur à l'école de guerre et chef d'état-major de l'amiral de Gaulle. Il était le mari d'Anne-Marie SCHMUCKEL (de Verbizier Latreyte). Tous deux animaient de leur rayonnement les réunions régionales d'Ile-de-France. La Réveillée partage la peine d'Anne-Marie et de tous les leurs.



Pasteur Roger PARMENTIER (de Robert Lassagne)



Sa famille, ses amis ont la tristesse de nous annoncer le décès le 22 septembre 2012 du Pasteur Roger Parmentier à l'âge de 94 ans au Mas-d'Azil (Ariège).

« Il était connu pour son travail de lecture actualisée des lectures bibliques dont plusieurs de ses livres ont été réédités aux éditions de L'Harmattan. Il s'était aussi attelé à la réécriture des cantiques de la Réforme. Nous avons admiré sa passion pour la défense d'un christianisme areligieux et l'énergie qu'il a développée pour défendre ses idées... jusqu'à ses derniers jours ».
Antoine NOUIS

Hommage

LETTRE DE JESUS

Pasteur Roger PARMENTIER, 9 avril 2008

Vous m'affligez et me scandalisez profondément

Je n'ai jamais empêché personne d'élaborer des légendes et des constructions religieuses stupéfiantes, mais ce qui m'ennuie c'est tout ce que vous mettez sous mon nom, sur mon compte, sur mon dos. Il y a de l'abus. Je vous assure que je n'ai pas grand-chose à voir avec votre Christ et vos christianismes. Vous m'irritez profondément en parlant de Jésus-Christ. Je ne me suis jamais proclamé Messie, Dieu m'en garde. C'est vous qui l'avez décidé, sans me demander mon avis.

J'ai été rabbi serviteur et inspiré, prophète mandaté pour construire un tout autre monde, maître de sagesse pour venir en aide aux détreuses et faire face intelligemment aux menaces accumulées par vos comportements. J'ai été Jésus, de mon mieux, rien d'autre.

Je n'ai rien voulu écrire et vous avez rédigé des évangiles où presque tout est de votre invention (à l'exception de quelques « paroles » notées tardivement par de bons auditeurs que je remercie). Je ne suis pour rien dans le *credo*, le *symbole des apôtres* ou les confessions de foi « *oecuméniques* ».

Je ne suis pour rien, croyez-moi, dans le dogme de l'infaillibilité pontificale ou le régime presbytérien-synodal. Je ne suis pour rien dans vos histoires abracadabrantes de descente aux enfers, de résurrection corporelle, de montée au ciel, d'assomption au ciel de ma petite mère qui n'en demandait pas tant. Je ne suis pour rien dans votre idée saugrenue de me faire asseoir sur un trône à la droite de Dieu, moi qui ai horreur de tous les dominateurs. Ce n'est pas moi qui ai inventé le « *sacerdos in aeternum* », ni la « *reconnaissance de ministère des pasteurs* » (je ne sais d'ailleurs pas ce qu'est un pasteur ; un prophète risqué, ça oui je connais). Je ne suis pour rien dans l'empire chrétien, la chrétienté, toutes les variétés de partis comme le Modem, instrument du Vatican (qu'est-ce que c'est que ça d'ailleurs ?), les partis chrétiens, les syndicats chrétiens, les ordres religieux, les saintes liturgies, et tant de choses semblables...

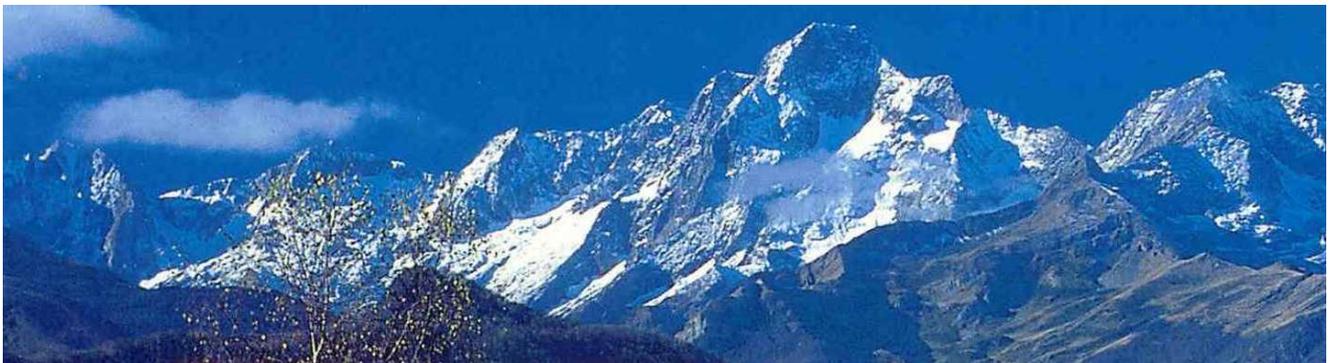
Inventez ce que vous voulez. Mais ne le mettez pas sur mon dos. Je n'y suis pour rien, vous m'entendez ?

Respectez-moi ! Respectez mon œuvre et mes paroles. J'ai tant souffert pour tenter de surmonter les crédulités et les incrédulités, les indifférences et les oppositions...

Jésus de Nazareth

Chant : l'Ariégeoise écrite sur l'air de « la Cévenole »

Pasteur Roger PARMENTIER



1. Salut, vaillantes Pyrénées
Pays chéri de nos aïeux
A vos pieds durant tant d'années
Ont surgit tous nos courageux,
Elevez vos roches étonnées,
Plantaurel, Valier, Trois Seigneurs,
La constance qui nous est donnée
Mettra fin aux temps du malheur.

R1 : Esprit qui les fit vivre
Anime leurs enfants (bis)
Pour qu'ils sachent les suivre.

2. Redites-nous grottes profondes
L'écho des psaumes d'autrefois ;
Et vous, torrents, qui dans vos ondes
Emportiez les bibliques voix ;
Les uns traqués de cîme en cîme,
En vrais lions surent lutter ;
D'autres, ceux-là furent sublîmes,
Torturés surent résister.

R2 : Terre qui les fit vivre
Accueille leurs enfants (bis)
Pour que tous vivent libres.

3. Ariégeois, le Dieu de nos pères,
N'es-il pas notre Dieu toujours ?
Servons-le dans les jours prospères
Comme ils firent aux mauvais jours ;
Et vaillants comme ils surent l'être
Nourris comme eux du pain des forts
Donnons notre vie à notre Maître
Pour lequel nos aïeux sont morts.

R1 : Esprit qui les fit vivre
Anime leurs enfants (bis)
Pour qu'ils sachent les suivre.

4. Ils ont parcouru nos vallées,
Proclamant l'Évangile vrai.
Ils voulaient de grandes réformes
Et des vies de fidélité.
Ils étaient de la grande Eglise,
Quand nul ne pouvait autrement ;
Mais aussi Wisigoths et Cathares,
Forts Vaudois et fiers Protestants.

R1 : Esprit qui les fit vivre
Anime leurs enfants (bis)
Pour qu'ils sachent les suivre.